

Observatoire des discriminations 2020

Les résultats en bref

Ce résumé présente les résultats les plus pertinents de la 4^e édition de l'Observatoire des discriminations, enquête réalisée par TNS Ilres entre le 14 et le 23 septembre 2020. Un rapport plus complet, ainsi que les éditions précédentes, sont disponibles sous www.cet.lu.

Victimes de discriminations

20% des résident-e-s déclarent avoir été victime d'au moins une discrimination au cours des 3 dernières années. Ce pourcentage correspond à un chiffre absolu de **103.900 résident-e-s âgé-e-s de plus de 16 ans (échantillon pondéré)**. Alors que 79% des victimes déclarent toujours souffrir de l'expérience, seulement **10% ont porté plainte** et presque **un tiers n'a rien entrepris**. Des personnes qui n'ont rien fait, 39% estiment que de toute façon une plainte n'aurait rien changé.

20%

103.900 résident-e-s victimes

Témoins de discriminations

27% des résident-e-s **ont été témoin d'une discrimination** au cours des 3 dernières années, dont **10% déclarent ne pas avoir réagi** et 57% avoir aidé la personne discriminée. Alors qu'en 2015, 14% disaient avoir aidé la victime et 40% estimaient n'avoir rien fait. On constate donc une **évolution positive de la volonté de soutenir les victimes et une baisse de l'acceptation d'actes discriminatoires**.

10%

n'ont rien entrepris

Discriminations de moins en moins acceptées

Les discriminations en général

L'appréciation de ce qui constitue une discrimination est restée **relativement stable comparée à 2015**. Le même constat vaut pour l'évaluation quant à une augmentation ou diminution des discriminations pour différents domaines.

Personnes considérant la discrimination comme grave en %	2020	2015
une personne noire est empêchée d'entrer dans une discothèque	94	90
un couple désire réserver un voyage, qui ne leur est pas accordé même s'il peut payer, parce qu'il s'agit d'un couple d'homosexuels	94	90
une famille désire louer un logement et ne le reçoit pas même si le loyer peut être payé, parce qu'elle est musulmane, et s'affiche comme musulmane	88	90
des personnes handicapées ne peuvent accéder à des bâtiments parce que lors de la construction du bâtiment on n'a pas prévu d'accès adapté aux personnes atteintes d'un handicap	87	86
une femme reçoit un salaire moins élevé (10%, par ex.) qu'un homme, pour faire exactement le même travail et porter la même responsabilité	85	84
Lorsque des pensionnaires, encore bien portants, d'une maison de retraite se voient interdire les sorties le soir ou se voient imposer des heures de retour à l'établissement	65	54

Une évaluation stable

Concernant le CET

1 personne sur 3 (35%) connaît le CET « au moins » de nom. Par rapport à l'année 2015, ceci correspond à une **augmentation de 9%** concernant la **notoriété du CET**. 78% des résident-e-s citent le CET comme **acteur qui s'engage dans la lutte contre les discriminations** et connaissent donc la mission du CET. Ceci correspond à une augmentation de **22%** par rapport à 2015. **92%** de la population **estiment qu'il est important** qu'un acteur comme le CET existe.

Un acteur important

